

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . » 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE
au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND), departure times, and arrival times.

ITALIE.

NAPLES, le 11 août. — Voici en peu de mots le contenu du décret contre le duel: 1° Chaque provocation en duel, exprimée d'une manière quelconque, sera punie d'emprisonnement, de perte de pension, et d'incapacité pour tout emploi public, même punition pour celui qui accepte la provocation.

fond de nos cœurs : nous ne cessons de demander à Dieu, par l'intercession de son auguste Mère, qu'il daigne abréger les temps, qu'il veuille hâter le moment de ses miséricordes, où tous les Français étant réunis dans les liens d'une même foi et dans ceux de la charité qu'elle inspire, il n'y ait plus parmi nous, suivant la parole de notre-seigneur Jesus-Christ et par la grâce de son cœur sacré, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur.

Le Journal des Débats n'est pas du tout satisfait de cette harangue du prélat. Il se garde bien d'en donner le texte, mais il se demande quels sont ces temps d'épreuve qu'il veut qu'on abrége. Trouve-t-il donc que la religion catholique n'est pas assez respectée, ou bien cette phrase est-elle une allusion à la religion de la duchesse d'Orléans.

vétique dans les deux notes que M. de Montebello lui a présentées.

Les ministres français laissent répandre dans les cercles diplomatiques que la police a fait de nouvelles découvertes, qui rendent plus que jamais indispensable l'éloignement du prince Louis. On parle de partisans dangereux et influents que ce prince aurait su gagner à sa cause et de ses projets de profiter du premier moment favorable pour faire une nouvelle tentative.

Le conseil-d'état de Zurich, vient de refuser, à l'unanimité, le droit de cité cantonnale au prince Louis Bonaparte, et par la même délibération, il a vivement réprimandé la commune d'Oberstrass qui lui avait conféré le droit de bourgeoisie. La résolution de la commune d'Oberstrass se trouve donc annulée par le vote du conseil d'état.

Après une longue et minutieuse instruction, la chambre du conseil vient de rendre dans l'affaire Chaltas une ordonnance de non lieu. M. Chaltas a été mis immédiatement en liberté.

Le JOURNAL DES DÉBATS fait les réflexions suivantes sur la naissance du comte de Paris :

Nous savions bien qu'à propos de la naissance du comte de Paris et des félicitations qui entourent son berceau, quelques feuilles de l'opposition ne manqueraient pas de rappeler les félicitations adressées, il y a vingt-sept ans, au roi de Rome qui a emportées au tombeau, il y a dix-huit ans au duc de Bordeaux, qui les a emportées dans l'exil. Les compliments n'empêchèrent jamais un trône de tomber, nous sommes tout-à-fait de leur avis. Nous croyons humblement que lorsque la Providence donne aux races royales des fils pour perpétuer leur dynastie, ces gages de durée et de force sont des assistances de sa miséricorde, tout en avouant que ce ne sont pas d'invincibles talismans contre les fautes du pouvoir et contre les passions du peuple.

Les concessionnaires du chemin de fer de Paris à Orléans, avaient annoncé qu'ils ne délivreraient leurs actions

FRANCE. — Paris le 28 août.

On a publié le bulletin suivant de la santé de L. A. R. : La princesse royale a eu une nuit un peu agitée. La fièvre de lait continue. Le jeune prince est toujours dans l'état le plus satisfaisant.

Nous trouvons dans le MONITEUR le texte de la harangue adressée hier par M. l'archevêque de Paris à S. M. au moment où le roi est arrivé à l'entrée de l'église Notre-Dame.

Sire, revêtue des riches ornemens qu'elle doit à votre munificence, l'église de Paris se réjouit avec la France catholique, c'est presque dire la France entière, du solennel hommage aujourd'hui rendu à sa foi; elle accepte avec reconnaissance, au pied des autels de Marie, le gage d'espérance et de sécurité que votre présence, en ce jour d'actions de grâces, vient apporter à cette antique et sainte religion de vos pères, qui a fait toujours la gloire et le bonheur de notre nation. Sire, nos vœux ne sauraient demeurer cachés au

En 1811, le conseil municipal de Paris vota, par acclamation, une pension de 10,000 fr. en faveur du page de l'empereur, chargé de porter à l'Hôtel-de-Ville la nouvelle de la naissance du roi de Rome. Le conseil de 1838 a décidé, à la majorité de quatorze voix contre douze, qu'une tabatière en or, ornée du portrait du jeune prince, serait offerte au général Athalin, chargé d'annoncer la naissance du comte de Paris.

La diplomatie commença à regarder comme fort graves les complications qui se sont élevées entre la France et la Suisse. Il est positif maintenant que la confédération n'a pas voulu céder aux injonctions du cabinet français. D'un autre côté, le ministre français a déclaré aux puissances étrangères qu'il voulait à tout prix, non pas seulement le bannissement temporaire du prince Louis, mais son bannissement perpétuel par les cantons helvétiques. M. de Montebello est attendu dans les premiers jours du mois prochain à Paris, et déjà l'on dit que plusieurs régimens viennent de recevoir l'ordre de se diriger vers le Jura, afin, sans doute, de mettre à exécution les menaces qui ont été faites à la diète hel-

FEUILLETON.

LA NEUVAINÉ DE LA CHANDELEUR.

(Suite. Voir le Politique d'hier.)

— Ensuite, répondit Marianne, on rouvra sa porte pour faire passage au convive attendu, on prend place à table, on se recommande bien dévotement à la Sainte-Vierge, et on s'endort en attendant les effets de sa protection, qui ne manquent jamais de se manifester, suivant la personne qui les implore. Alors commencent d'étranges et admirables visions. Celles pour qui le seigneur a préparé sur la terre quelque sympathie inconnue, voient apparaître l'homme qui les aimera, s'il les trouve, qui les aurait aimées du moins, s'il les avait trouvées; le mari que l'on aurait, si des circonstances favorables le rapprochaient de nous; et heureuses celles qui le rencontrent! Ce qu'il y a de rassurant, c'est qu'on prétend qu'un privilège particulier de la neuvaïne est de procurer le même rêve au jeune homme dont on rêve, et de lui inspirer la même impatience de se rejoindre à cette moitié de lui-même qu'un songe lui fait connaître. C'est là le beau côté de l'expérience. Mais malheur aux amoureux dont le ciel ne s'est pas occupé dans la distribution anticipée des sœurs, car elles sont tourmentées par des pronostics effrayants. Les unes, destinées au couvent, voient, dit-on, défilier lentement une longue procession de religieuses, chantant les hymnes de l'église; dans les autres, que la mort doit frapper toutes jeunes, et cela glace le sang; dans les veines, assistent, vivantes à leurs propres funérailles. Elles se réveillent en sursaut à la clarté des torches funèbres, et au bruit des sanglots de leur mère et de leurs amies, qui pleurent sur un cercueil drapé de blanc.

— Je prends Dieu à témoin, dit Thérèse en se retirant un peu, que je ne m'exposerai jamais à de pareilles terreurs. On tremble seulement d'y penser.

— Tu pourrais cependant t'y exposer sans crainte, répliqua Emilie. Je le suis, cautions que tu dormiras jusqu'au matin d'un bon sommeil, et qu'il faudrait réveiller, comme à l'ordinaire, pour prendre la leçon d'italien.

— C'est mon avis, reprit Marianne, et je serais bien étonnée si ce n'é-

tait pas aussi celui de Maxime, qui paraît abîmé dans ses réflexions, comme s'il cherchait à expliquer un passage difficile de quelques auteurs grec ou latin.

— Je ne sais, répondis-je en revenant à moi, et vous me permettez de ne pas me prononcer si vite sur une croyance appuyée du témoignage du peuple, qui se fonde presque toujours lui-même sur l'expérience. La question vaut bien, selon moi, la peine d'être éludée; mais pardonnez, chère Marianne, continuai-je en lui adressant la parole, si les détails que tu viens de nous donner avec ta grâce accoutumée, ont laissé quelque chose à désirer à mon esprit? Tu n'as mis en scène dans ton récit qu'une jeune fille inquiète de son avenir, et tu conviendras sans peine que le même doute peut tourmenter l'imagination d'un jeune homme. Penses-tu que la neuvaïne de la Chandeleur ne produise son effet que pour les femmes, et que la Sainte-Vierge n'accorde pas les mêmes grâces aux prières des garçons?

— Nullement, s'écria Marianne, et je te demande pardon de ma distraction. La neuvaïne de la Chandeleur, accomplie dans ce dessein, a la même efficacité pour toutes les personnes à marier, et le sexe n'y fait rien. Aurais-tu l'envie étrange de l'en assurer?

— Vraiment, dit Emilie en relevant de côté ses lèvres pincées, il ferait beau voir un jeune homme raisonnable, qui cherche la société des gens éclairés et dont le père était l'ami de M. de Voltaire, donner, comme Claire, comme un enfant honnête, mais sans instruction, dans ces honteuses folies!

— Je ne répliquai pas, et je n'aurais pas eu beau jeu contre Emilie qui n'avait pas lu Voltaire, mais qui le citait avec d'autant plus d'autorité que personne entre nous ne l'avait lu. Je me levai doucement sous l'apparence de quelque préoccupation subite, je me glissai peu à peu derrière le banc des mères, je m'emparai de mon chapeau, et je courus à la chapelle de la sainte Vierge pour y commencer la neuvaïne de la Chandeleur.

Je n'étais pas fort dévot; je ne pouvais l'être ni par habitude d'imitation, ni par l'effet d'une conviction raisonnée; mais je trouvais la religion belle; je la croyais bonne; je respectais ses pratiques sans les suivre; j'admiraï ses dévotions sans les imiter; j'avais la foi du sentiment, qui est peut-être la plus sûre, et je professais dès lors une haine instinctive contre cet esprit d'examen qui a tout détruit ou qui dé-

truisait infailliblement tout ce qu'il n'a pas détruit encore. Je ne connaissais, en vérité, aucune objection plausible contre la neuvaïne de la Chandeleur.

— Pourquoi cela ne serait-il pas ainsi? me demandais-je à moi-même, quand j'eus fait quelques pas vers l'église. La nature a vingt mystères plus merveilleux que celui-là, et qu'il n'est jamais arrivé à personne de mettre en doute. Des corps grossiers et insensibles en apparence, ont entre eux des affinités qui les appellent les uns vers les autres à travers un espace incalculable; l'aiguille aimantée, consultée sous l'équateur, sait de là reconnaître le pôle; un papillon qui vient d'éclorre, vole, sans se tromper, à sa femelle inconnue; le pollen du palmier se livre aux vents du désert, et va féconder sur leurs ailes une fleur solitaire qui l'attend. A l'homme seul, si privilégié d'ailleurs, entre tous les êtres créés, il serait interdit de pressentir sa destinée, et de se joindre à cette partie essentielle de lui-même que Dieu a mise en réserve pour lui dans les trésors de sa providence! Ce serait calomnier la puissance et la bonté du père commun, que de croire à cet oubli. Mais si l'homme avait perdu cet avantage par une faute dont l'expiation est imposée à toute sa race, repris-je avec inquiétude! — Eh bien, l'intercession de Marie, implorée avec confiance, ne suffit-elle pas à le relever de sa condamnation? A qui appartient mieux qu'à la pure et douce Marie de protéger les chastes amours et les penchans vertueux! N'est-ce pas là sa plus belle mission dans le ciel? O si le mythe merveilleux qui est caché sous cette croyance du peuple n'est pas vrai, comme je le crois vrai, il faut convenir qu'il devrait l'être!

Les esprits froids qui ne comprennent pas le charme de la dévotion pratique, m'ont toujours beaucoup étonné; le dédain des œuvres pieuses me paraît encore plus incompréhensible dans ces âmes vives et passionnées pour lesquelles la vie positive n'a pas de sensations assez fortes, et qui sont obligées d'en demander incessamment de nouvelles à l'imagination et au sentiment. Que sont, grand Dieu, les hypothèses de la philosophie et des sciences, le prestige des arts et des inventions de la poésie, auprès de cette poésie du cœur qui s'éveille aux inspirations de la religion, et qui transporte la pensée dans une région d'idées sublimes où tout est prodige, et où, cependant, tout est vérité? Il faut croire, sans doute, mais ce qu'il faut croire, est mille fois plus probable, mille fois plus facile à croire, s'il est permis de comparer des choses si étrangères,

qu'à 50 fr. de prime, et ils avaient en effet ouvert une souscription à ce taux, c'est-à-dire à 550 au lieu de 500, mais ils n'ont pas eu de souscripteurs, et hier on offrait les actions de cette entreprise à 550 dans la coulisse. Les banquiers concessionnaires annoncent aujourd'hui qu'ils renoncent à cette prime de 50 francs, et qu'ils délivreront les actions au pair aux souscripteurs, mais il est fort à craindre qu'ils ne trouvent plus de souscripteurs même à ce prix. Puisse cet exemple servir à l'avenir de leçon aux banquiers qui auront à émettre des valeurs sur la place.

**BELGIQUE — Bruxelles, le 30 août.**

Le roi a reçu une lettre de cabinet, datée de Paris, par laquelle S. M. le roi des Français lui annonce l'heureuse délivrance de S. A. R. Mme. la duchesse d'Orléans et la naissance d'un prince, qui a reçu les noms de Louis-Philippe-Albert et le titre de Comte de Paris.

Cette lettre a été présentée au roi le 28 août, en audience particulière, à Ostende, par M. Sérurier, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français.

Le roi a reçu une lettre de cabinet, datée de Copenhague, le 21 mai 1858, par laquelle S. M. le roi de Danemarck lui fait part du mariage de S. A. R. la princesse Wilhelmine-Marie avec le duc Charles de Slesvic-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

Le roi a reçu une lettre de cabinet, datée de Naples, le 1er août 1858, par laquelle S. M. le roi des Deux-Siciles lui annonce que S. M. la reine a donné le jour à un prince, qui a reçu les noms de Louis-Marie. (Mon.)

— Nous apprenons que le ballot contenant un grand nombre d'exemplaires de la brochure de M. Dumortier, traduite en anglais par M. White, a été retenu à la douane de Londres, quoique adressée à M. Van de Weyer. Il paraît que malgré les réclamations de lord Palmerston, qui a soutenu les privilèges du ministre belge, les lords commissaires du trésor insistent pour le paiement des droits d'entrée. Nous ne pouvons qu'exprimer nos regrets de ce que par ce fait, des retards soient survenus dans la distribution, en Angleterre, d'un travail dont l'utilité pour la cause belge est d'une si grande importance. (INDÉPENDANT.)

— On écrit de Malines que la deuxième et dernière procession qui devait sortir hier l'après-midi à 3 heures, n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps. Les divers tirs à la petite arbalète, à l'arc au berceau, et à l'arc à la perche ont eu lieu malgré le mauvais temps, un grand nombre de sociétés des différentes villes et communes y ont pris part, jusqu'à présent le prix de petite arbalète sont seuls connus. Anvers premier prix, une belle pendule; Malines, 2<sup>e</sup> prix, une cafetière en argent et Bruxelles, 3<sup>e</sup> prix, une louche idem. Aujourd'hui la cavalcade sortira pour la dernière fois si le temps le permet.

Bruxelles, le 30 août (5 heures). — Le nombre des spéculateurs et habitués était assez considérable, si les transactions n'ont pas eu plus d'activité que les jours précédents, on pouvait au moins remarquer des dispositions à acheter quelques valeurs.

Fonds de l'Etat : dette active 21 1/2 p. c. 55 P. 5 p. c. 101 5/8. P. 4 p. c. 91 1/2 A. 5 p. c. 73 5/4 A. Société Générale titres en nom fl. 828 P. Société de Mutualité 1167 50 (116 5/4 A.); Société Civile 1280 (128 A.); cette valeur ne figurait plus à la cote depuis assez longtemps; Banque de Belgique 1400 (140 A.); Société de Commerce 1490 (149 A.); Bis des Hamandes 94 (470 A.); Banque Foncière 1005 (100 1/2 A.).

L'actif espagnol était à peu près sans affaires; ouvert à 18 7/8, le cours ferme 18 5/4 A.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 5/4 7/8 5/4 15/16 sans affaires; Banque de l'Industrie 110 5/4 III; Société de Commerce (Pascal) 108.

**LIÈGE, LE 31 AOUT.**

Les mesures sévères que le gouvernement de Naples (Voir plus haut) vient de prendre pour la répression du duel prouvent, mieux que tous les raisonnements, l'inefficacité des lois pénales pour l'extirpation de ce préjugé barbare. Les peines sévères que l'ordonnance nouvelle comme seront-elles appliquées? Nous connaissons en Belgique un double empêchement à l'introduction d'une législation aussi rigoureuse : d'abord, le concours des Chambres que le ministère n'obtiendrait point; ensuite l'indépendance du jury qui consulte les

que tout ce qu'il est nécessaire de croire dans les rapports communs de la vie sociale, pour la supporter sans amertume et sans dégoût. Examinons au bout de quelques années la sensation dont nous avons joui avec le plus d'ivresse, et nous n'en trouverons peut-être pas une qui ne soit une erreur ou un mensonge; les illusions que nous avons goûtées, tout en les prenant pour des illusions, n'étaient pas plus fausses, hélas! que celles que nous avons prises pour des réalités. Et nous dédaignons la religion si féconde en joies ineffables, en consolations, en espérances, la religion qui serait encore le bonheur le plus pur et le plus complet de l'humanité, si elle n'était qu'une illusion! Celle-là au moins n'aurait pas les angoisses du désabusement et du regret. On n'en est pas détrompé sur la terre!

J'avais donc rempli, avec une joie nouvelle pour moi, toutes les obligations de la neuvaine, et comme si l'habitude de ses exercices avait élevé ma raison elle-même à une hauteur qu'elle n'avait jamais pu atteindre auparavant, je me faisais quelque reproche de m'y être livré dans le seul objet de satisfaire à une curiosité puérile. C'était, en effet, ma confiance aveugle pour de misérables contes d'enfants qui m'avait inspiré tant d'actes de soumission et de foi dont une piété plus sincère et plus désintéressée se serait fait un devoir, et dont j'osais attendre la récompense, comme si je ne l'avais pas trouvée dans la satisfaction de mon propre cœur. Ce remords me saisit surtout au moment où, mes préparatifs achevés, et ma porte ouverte à l'apparition prochaine, je me disposais à proférer ma dernière prière. Il est probable que j'y exprimai plus de regrets que de vœux, et je ne sais si cette réparation fut agréée, mais je pus du moins m'en flatter, à la douce sérénité qui rentra dans mes sens, et qui calma en un moment toutes les agitations de mon esprit; j'eus à peine regagné mon fauteuil que j'y fus surpris du sommeil le plus profond. (La suite à un n<sup>o</sup> prochain.)

CS. NOBLET.

**MODES.**

**LE MOIS DE SEPTEMBRE.**

Le soleil vient de temps en temps se rappeler à nous. Au moment où nous sommes prêts à perdre courage, il fait une soudaine apparition, comme pour dire : me voici. Puis il s'éloigne de nouveau et nous laisse dans le deuil.

sentiments de l'humanité avant la logique étroite, que nos lois ont voulu créer à son usage.

Ce sont les mœurs, et non les peines infamantes, qui feront disparaître successivement le duel : chaque jour la raison publique fait des progrès, et un homme n'est plus déshonoré aujourd'hui pour avoir refusé un duel : il obtient même l'approbation générale si, d'ailleurs, sa conduite a été celle d'un honnête homme, et qu'il n'ait rien à se reprocher.

Quant aux querelles de café, où les injures ne forment que le prélude des provocations et du combat singulier, l'on sent que nous ne pouvons les traiter qu'avec la sévérité qu'elles méritent : quelles que soient la conduite de l'offenseur et de l'offensé on ne peut que blâmer leur conduite s'ils se battent; on ne peut nommer héroïque leur refus, s'ils déclarent s'en abstenir.

Le 5 avril dernier, un nommé Félix Vasset, de Hannut, âgé de 25 ans, élève à l'école vétérinaire de Liège, a disparu sans que ses parents, ni ses amis, eussent connaissance des motifs de sa disparition; ce jeune homme tenait en notre ville une conduite fort régulière et studieuse; il avait eu vers la fin du mois de mars une légère querelle avec l'un de ses camarades, qui fut bientôt apaisée, et une réconciliation s'ensuivit dès le lendemain. Cependant, vers la même époque, il acheta une paire de pistolets qu'on ne retrouva point, et le même jour 5 avril, après son dîner, Vasset reçut la visite d'un homme qui semblait être de sa connaissance et qui l'emmena avec lui : ce fut à dater de ce moment qu'il fut impossible de suivre les traces de Félix Vasset. L'autorité judiciaire de Liège, avertie de ces faits seulement le 5 août présent mois, par une communication officielle qu'elle reçut de M. le procureur du roi de Huy, se livra immédiatement à des investigations qui firent découvrir l'individu qui avait été prendre Vasset à son auberge.

Quelques circonstances extraordinaires, recueillies par l'instruction, motivèrent l'arrestation de cet homme; interrogé, il déclara qu'il ignorait ce qu'était devenu Vasset, et il chercha à établir un alibi sur lequel de nombreux témoins furent entendus. Sur ces entrefaites, et le 27 de ce mois, une femme découvrit dans un endroit fort reculé du bois de Quinquempoix, sur la commune d'Angleur, les restes d'un cadavre humain dans un état complet de putréfaction.

MM. les juges d'instruction, procureur du roi et Detombay, bourgmestre d'Angleur, se transportèrent aussitôt sur les lieux, avec des personnes qui déclarèrent reconnaître parfaitement les effets d'habillements, dont le cadavre était revêtu, pour être ceux que portait le malheureux Vasset. La tête entièrement dépourvue de chair, était détachée du tronc et se trouvait à plusieurs pas de lui, ainsi que la casquette et un pistolet déchargé; dans le crâne on a retrouvé une balle légèrement aplatie; on s'est convaincu que le tronc avait été déplacé depuis la mort, et l'état de laceration des habits était tel, que l'on a pensé qu'ils avaient été déchirés par des animaux; dans la poche du pantalon, on a trouvé un second pistolet semblable au premier, encore chargé, ainsi que quelques pièces de monnaie.

Cette découverte est fort heureusement venue éclairer l'opinion de la justice, sur cette mystérieuse affaire, car elle ne laisse plus aucun doute que le malheureux Vasset ne se soit suicidé.

**PENSIONNAT DE M. FRÉNEY. — DISTRIBUTION DES PRIX.**

Hier a eu lieu la distribution des prix aux élèves du pensionnat de M. Fréney. La salle de la Société d'Emulation qui avait été mise à la disposition de M. le directeur, comme les années précédentes, ne suffisait pas pour contenir les personnes que cette solennité avait attirées. Ce concours du public témoigne clairement de tout l'intérêt qu'il porte à cette institution, qui d'ailleurs en est digne sous tous les rapports. Créé, si notre mémoire est bonne, en 1850, dans huit années d'existence cet institut a dû montrer ce qu'on pouvait en attendre, et l'espoir des meilleures familles de notre ville qui lui ont confié leurs enfants, n'a point été trompé.

M. le directeur, dans son discours, a démontré de quelle heureuse influence étaient pour les études l'ordre et la discipline. A ce discours succédèrent quelques scènes choisies; les personnages en étaient remplis par des élèves dont le plus âgé n'avait pas assurément 12 ans, mais qui ont étonné tous les assistants par leur jeu naturel, et surtout par la pureté de leur prononciation; aussi ne leur fit-on pas faute d'applaudissements.

Mais ces jours où la nature se met en fête, suffisent pour ranimer les dispositions languissantes de toilette. Il y a bien encore un long mois de ces temps incertains, parmi lesquels on trouvera toujours quelques belles journées et pour les passer, pour les attendre, si les parures d'été sont fanées, il faut bien les renouveler.

Septembre est de tous les mois de l'année le plus bigarré, le moins brillant. Ses plus fréquentes, ses soirées refroidies, ses journées déjà brumeuses et tristes, autorisent la fidélité aux vieilles toilettes, et font rechercher quelques anciennetés de printemps.

Généralement on remarque comme physionomie de ce moment une intention d'assombrir les chapeaux de paille, et de cacher les robes légères. L'été veut faire tête à l'automne qui s'avance.

A la campagne peu importent ces variations, tant qu'elles n'arrivent pas à la pluie froide et gênante; qu'importe un peu d'humidité sur le sable du parc! tant mieux que le soleil soit derrière le nuage quand il s'agit d'une promenade le long de la rivière, ou d'une course à travers champs.

Puis septembre amène la chasse, ce plaisir des hommes que les dieux même ne dédaignent pas! La chasse qui a aussi toutes ses exigences, ses coquetteries et ses mille fantaisies toujours variables, sur lesquelles je reviendrai.

**TOILETTES D'AUTOMNE EN VILLE.**

Les robes de soie ou de laine à volants dominent tellement toutes les autres, que l'on ne saurait avancer l'existence des robes de mousseline en négligé de ville. L'avantage des robes d'étoffe est de convenir à toutes les situations de toilette; à présent qu'elles sont adoptées sans combat, on les voit à onze heures du matin, à pied, dans les rues, comme à cinq heures au bois, comme en visite au milieu du jour.

Les voiles au bord des chapeaux sont entièrement rejetés; mais cependant beaucoup de femmes tiennent au voile; ceux de gaze sont bien anciens, ceux de tulle blanc ressemblent à ceux que l'on réforme; on a donc imaginé des voiles à coulisse, attachés autour de la tête, en tulle noir uni, ourlés sur tous les bords. On ne saurait se représenter combien une capote de paille à rubans giroflée, avec ou sans dentelle, a de distinction, à demi-caché par ce tulle simple et sérieux. Ce n'est plus la gaze, ce n'est pas la dentelle, c'est une fantaisie tout à fait neuve.

Puis vint le but de cette cérémonie; les prix furent remis aux vainqueurs en passant dans les mains de MM. Tilman, notre bourgmestre, Constant, échevin; Galand, conseiller communal; Arnould, inspecteur de l'université; Lesbroussart, président de la commission de surveillance du collège; Van Hulst, inspecteur des écoles communales, auxquels des éloges sont dus pour savoir encourager l'instruction de quelque part qu'elle vienne.

Après la distribution, le public put circuler dans la salle, et voir de près les admirables ouvrages qui en tapissaient les murs; dessins d'après gravure, dessins de machines, cartes géographiques, tableaux synoptiques d'histoire, etc., tout enfin a prouvé à l'assemblée tout ce que des enfants peuvent faire, quand ils sont conduits par des maîtres habiles et doués d'une grande patience.

Nous apprenons que les chevaux de M. Cockerill se sont emportés, hier soir, sur la route d'Aix-la-Chapelle à Battice, que la voiture a versé, et que M. Cockerill a reçu une blessure qui l'a empêché de continuer sa route.

Afin de déterminer la conférence à ne rien changer aux dispositions des 24 articles relatives à la dette, le *Handelsblad* fait le tableau le plus brillant et le plus riant de la prospérité dont jouit la Belgique et des ressources financières qu'elle possède. Voici comment il trace ce tableau :

« On cherche à apitoyer les puissances en faveur de cette jeune Belgique intéressante, car c'est ainsi qu'on l'appelle. On prétend qu'elle succombera sous le fardeau des charges dont l'accablent les 24 articles. S'il en était réellement ainsi, elle ne devrait imputer qu'à elle-même ce qui lui arriverait. Mais toutes ces doléances et ces jérémiades ne sont nullement fondées.

« Les provinces belges appartiennent à une des contrées les plus peuplées, les plus fertiles et les plus florissantes du monde. De belles et riches cités, des villages plus considérables qu'en aucun autre pays couvrent cette terre fortunée; de superbes chaumières, des canaux et bien d'autres voies de communication s'étendent comme un réseau sur tout son territoire. De plus, la Belgique possédait bientôt le système de chemins de fer le plus complet qu'il y ait, et cette innovation sera une source de riches revenus.

« On se fera une idée de l'incalculable abondance de capitaux qu'offre ce pays, quand on saura que la Belgique qui a déjà placé, de même que la Hollande, des centaines de millions dans les dettes des autres états, et qui a versé récemment beaucoup d'argent dans les entreprises industrielles et commerciales, conserve encore tant de fonds disponibles qu'il y a peu de jours la somme énorme de 4 à 5 millions a été offerte en quelques heures pour la fondation d'une nouvelle banque à Anvers. Un pareil peuple est certes bien en état de payer sa quote-part de la dette.

« La Belgique est un vrai pays de Sybarites et d'Epicuriens (Belgie is her ware land der Epicuristen en Sybarieten). Avant la révolution, elle était devenue le jardin de plaisance de l'Europe; des milliers d'étrangers allaient, la bourse pleine d'or, y goûter toutes les jouissances et tous les plaisirs de la vie. Si plusieurs d'entre eux se sont éloignés à cause des événements politiques, ils y retourneront quand la paix aura été conclue et que le pouvoir se sera affermi. Déjà maintenant Bruxelles seul reçoit plus de riches touristes étrangers et d'opulents flâneurs que n'en voit arriver la Hollande tout entière, et ce n'est pas sans raison; car lorsqu'on fixe sa résidence à Bruxelles ou dans les environs, on peut, en une après-dînée, voir plus de riches hôtels semblables à des palais; plus d'excellents restaurants et de ces exquis tables d'hôte qui allèchent les gourmets; plus de cafés décorés de colonnes, de glaces, de marbre, de lustres, de candélabres et de troubadours distingués (kostbare troubadours); plus de salles de spectacle regorgeant de monde; plus de cirques olympiques; plus de combats d'animaux; et plus de récréations de nature à satisfaire les goûts de toutes les nations, que n'en possèdent toutes les provinces hollandaises réunies. Celles-ci envient à la Belgique tous ces plaisirs qui attirent les étrangers, ainsi que ces palais royaux, et ces nouvelles rues, et ces nouvelles villes qui s'élèvent au milieu des vieilles cités, et ces centaines de riches équipages qui couvrent souvent la route de Bruxelles à Laeken, et tant d'autres signes de richesse et de prospérité.

« C'est ce second royaume de Golconde (*nieuw Golconda*)

« Ce serait ici le lieu de faire remarquer que certaines fantaisies n'appartiennent pas à toutes les femmes. Il y en a, que toutes ne devraient pas se permettre; de ce nombre est le voile de tulle noir. Pour que ce caprice n'ait pas l'air d'une utile économie, il faut que l'on reconnaisse tout d'abord de l'élegance dans la femme qui le porte.

Je ne sais trop ce que l'on pourrait apprendre de nouveau en fait de chapeaux de ville, sinon quelques arrangements, variés selon chaque magasin, créés selon le goût de chaque personne; les innovations attendent la saison prochaine. De grands et riches mariages font bien paraître çà et là de jolies et belles modes, mais ce sont des pailles d'Italie et des pailles de riz, à plumes, des chapeaux et des capotes de crêpe avec deux ou trois rangs de dentelles et des fleurs en bouquet, ramassés ou en touffe pleureuse.

Parmi les bonnets du soir les plus dignes d'attention, j'en citerai un en point d'Alençon, enveloppant à peine la coiffure par derrière, dessinant contre les joues de gracieuses, de libres coquilles enfermant dans leurs replis des capucines en velours d'une nuance foncée comme la hyacinthe; un autre en dentelle de soie à barbes courtes, serrés par une agrafe de fleurs bleue pâle.

**Costumes de Chasse.**

Les chasseurs préparent leurs armes offensives, les piqueurs essaient le cor, les fanfares résonnent, et les chiens aboient; l'ourse est proche.

Aussi combien de brillants et coquets habits sortent des mains de nos tailleurs! Pour le chasseur de velours, à poches sur toutes les faces, serré autour de la taille par une ceinture de cuir, de laquelle tombe le couteau meurtrier, avec le pantalon de peau ou de casimir blanc, la botte molle, avec la cravate blanche, la petite redingote en drap vert à pans échantonnés par devant, collet bas, et un rang de boutons ciselés en acier ou en corne. Le pantalon de velours souris à côtes, un peu court et large; la cravate de madras, les guêtres de cuir, et la casquette en maroquin lustré ou verni. La chemise de couleur ou de fine toile à plis moyens. Le négligé de chasse n'exclut pas le jabot de batiste à petits canots réguliers.

(Le Temps.)

qu'on nous représente comme un pays pauvre et incapable de payer les dettes peu considérables qu'il s'est engagé à acquitter! L'appel qu'on fait sous ce rapport à la bonne foi, à la loyauté et à la compassion des puissances, ce n'est que l'expression d'un vœu égoïste : le vœu de se décharger sur autrui de toute obligation relativement aux dettes. (1).

Le public a été victime hier d'une mystification due à la réflexion de ceux qui dirigent les fêtes de Malines. Mercredi soir, la commission des fêtes s'était réunie pour savoir si la cavalcade sortirait, mais elle n'avait pas pris de décision; ce n'est qu'hier matin à dix heures et demie qu'elle a décidé que la cérémonie serait remise à dimanche. Cette décision étant inconnue de l'administration du chemin de fer, celle-ci n'avait pu en donner avis au public, et dès le matin de très-bonne heure elle s'était mise en mesure de redoubler d'efforts. La foule a donc continué de se diriger vers Malines. A midi les rues étaient encombrées de monde.

M. le ministre des travaux publics qui se trouvait pour affaires à la station centrale, n'a pu obtenir la révocation de la décision. Il a déclaré à M. le bourgmestre que la ville de Malines ne pouvait pas continuer à disposer du matériel du chemin de fer pour ses fêtes, et qu'il était plus que temps, pour satisfaire à des intérêts plus graves, de rétablir le service régulier; que dès lors il ne pouvait pas promettre le concours de l'administration pour dimanche, jour où doit s'organiser enfin le service de la ligne d'Ostende.

Un millier de personnes qui attendaient le retour des voitures vides, ont pu être prévenues à temps à Bruxelles pour s'éviter un voyage inutile. Nous espérons que le public mystifié aura pris la chose avec calme, et que la soirée se sera passée sans désordre à Malines. (Indépendant.)

— On lit dans le Précurseur d'Anvers :  
« La rue des Récollets était hier soir tout en émoi. Une vieille femme contait ses peines à la lune, lorsque tout-à-coup elle aperçut distinctement un homme placé dans une gouttière. Que pouvait faire en pareil lieu cet astronome? c'était fort suspect, et notre prudente vieille se hâta de donner l'alarme. On vient, on regarde : effectivement c'est bien un homme, et un homme ainsi juché ne peut être qu'un voleur. On s'arme, on tient le voleur en arrêt, puis on envoie judicieusement chercher la garde. Arrivent bientôt quatre pompiers haletants; monter sur le toit, descendre dans la gouttière, tout cela est l'affaire d'un moment. Arrivés près du voleur qui reste immobile, ils saisirent en présence de M. le commissaire de police, suivant toutes les formalités voulues par la loi... l'ombre d'une chemise réfléchi par la lune.

— On écrit de La Haye 19 août, à la GAZETTE D'AUGSBOURG :  
On croit que les dernières résolutions de notre gouvernement envoyées à Londres n'y seront pas trouvées tout-à-fait satisfaisantes, et que de nouvelles décisions de la part de la conférence nous parviendront bientôt. Néanmoins on a l'espoir d'arriver à un arrangement avec la Belgique, c'est la volonté sincère de notre cabinet, et s'il n'accède pas précisément aux prétentions de la Belgique relativement au changement de la question de la dette, cela tient à la nature des négociations.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER.

Section de Bruges à Ostende.

On nous écrit d'Ostende, en date du 28 :  
Aujourd'hui, 28 août, jour fixé pour l'inauguration de la section du chemin de fer de Bruges à Ostende, notre ville présentait de bonne heure l'aspect le plus animé : d'un côté de nombreux ouvriers mettaient la dernière main aux décorations de nos rues et de nos places publiques, d'un autre côté on voyait une foule immense d'étrangers qui, par une des plus belles matinées qu'on puisse désirer, allait respirer l'air frais le long de la digue de mer et se promener par les rues de la ville.

L'arrivée des voitures publiques, des barques et des voitures particulières, qui nous amenaient une nouvelle population, vint encore ajouter à ce mouvement; tous les hôtels étaient encombrés, et plusieurs familles de considération qui n'avaient pas trouvé place en ville, ont été obligées de retourner sur leurs pas, et de se loger au *Sas de Slykens*. Vers midi, la foule se porta de nouveau vers la digue de mer, où le roi, en habit de ville, venait faire une promenade avec la reine; le jeune prince était traité dans une petite voiture; tout le monde pu admirer la bonne santé dont il jouit.

A une heure, les personnes invitées à faire partie du convoi d'honneur, se sont rendues en cortège à la station, et une demi-heure après une locomotive les remorquait vers Bruges. A deux heures et demie les autorités civiles et militaires, les diverses corporations se sont réunies sur la place d'armes et se sont portées de là à la station, où une brillante société se trouvait déjà réunie. A cinq heures et demie l'arrivée du Roi et de la Reine fut saluée par les acclamations de la foule, qui faisait retentir l'air des cris de : « Vive le Roi! Vive la Reine! » Le signal fut donné ensuite au convoi d'honneur qui avait dû attendre une demi-heure à un quart de lieue d'Ostende, et quelques minutes après, trois convois trainés par quatre locomotives arrivèrent dans la station; en ce moment, les nombreux spectateurs qui se trouvaient rangés des deux côtés de la route, donnèrent un libre cours aux transports de l'enthousiasme qui les animait.

Les invités descendirent aussitôt; les ministres, les généraux et les autorités supérieures, se rangèrent dans la tente royale, où M. le bourgmestre d'Ostende prononça un discours analogue à la circonstance; un jeune garçon, figurant

NÉPTUNE, assis sur un char-de-triomphe, qui représentait les diverses provinces de la Belgique, a également prononcé un discours au nom de la Société de rhétorique.

Le cortège s'est mis immédiatement en marche dans l'ordre indiqué au programme, et est rentré en ville par la rue du Polder, la rue St.-Thomas et la rue de la Chapelle. Toutes les maisons étaient superbement décorées et deux rangées de sapins bordaient les rues.

A six heures du soir, un banquet a été donné au local de l'Hôtel de commerce. Parmi les étrangers de distinction, qui se trouvent à Ostende, on remarque M. Serurier, ministre de France, Mme. Serurier, les envoyés du Brésil, de Suède et de Portugal, les chargés d'affaires d'Autriche, de Prusse et d'Espagne, MM. le ministre des travaux publics, Van Mooreghem, sénateur, Martens, Coppieters, Constantin Rodenbach, représentants, plusieurs généraux et beaucoup d'employés supérieurs de l'administration du chemin de fer; après le banquet a eu lieu le bal.

Entretiens les habitants s'occupèrent de l'illumination; elle a été générale et fort belle. Malgré la pluie qui est tombée vers les dix heures, une foule immense a été sur pied pendant toute la nuit. (NOUVELLISTE.)

On écrit de Maestricht :

Le 27 août 1858.

Il y a peu de temps que les gazettes hollandaises ont annoncé, et que les journaux belges ont répété après elles, que M. de L....., ancien procureur-général par intérim à la cour supérieure de justice de Liège, avait obtenu du roi Guillaume un congé de six mois, avec permission de quitter La Haye et jouissance de son traitement en entier. On se rappelle qu'après la nomination de M. Leclercq au poste de conseiller-d'état, qui fut assez généralement considérée alors comme le signe d'une disgrâce encourue par ce magistrat, pour la modération de son caractère dans ses fonctions publiques et l'indépendance dont il fit preuve dans sa carrière politique, cette censure ayant suivi de près son altération parlementaire avec le fameux ministre de la justice Van Maanen, M. de L..... fut appelé à le remplacer, jusqu'à l'établissement de la prochaine organisation judiciaire dans laquelle un beau rang lui était assigné, de même qu'à ses honteux et rares adhérens. Depuis les événements qui ont soustrait son pays à la domination hollandaise, ce fonctionnaire a fui la Belgique pour se réfugier dans la capitale de la Hollande, il y jouit, en attendant les événements, de son traitement qui lui a été continué par la munificence de S. M. néerlandaise, à laquelle du moins on ne refusera pas le mérite, précieux pour ses partisans, de se montrer reconnaissante des services rendus, des services mêmes les plus dangereux et les plus mauvais, qui devaient avoir et qui ont eu de bien tristes résultats, la désaffection de ses sujets et la perte du plus beau fleuron de sa couronne.

Ce congé, cette permission de quitter le territoire sacré, de mettre le pied sur le sol profane de la Belgique, de s'opposer à un contact pestiféré et maudit, sans perdre ni les bonnes grâces de son maître ni le gage qu'il reçoit, était une faveur extraordinaire, la preuve d'une confiance sans bornes dans l'attachement de ce dévoué serviteur. Aussi l'arrêté royal qui contenait cette distinction, fut-il publié avec une sorte d'affection par les journaux hollandais et par leurs amis de Belgique. Même quelques gens crurent apercevoir dans cette mesure une intention politique; d'autres y soupçonnèrent une mission secrète. Il est plus probable qu'elle avait une cause moins relevée, et qu'elle avait été tout bonnement prise à la demande de M. de L. dans son intérêt particulier et purement personnel. Ne perdant pas de vue ce dernier objet, malgré son éloignement de et pour sa patrie et ses concitoyens, il avait recueilli depuis peu une succession testamentaire considérable, à l'exclusion et au préjudice de ses co-héritiers, dont quelques-uns, ses très-proches parents, vivent dans une détresse profonde. La liquidation de cette succession nécessitait son intervention et son absence de La Haye pour un temps assez long.

Une autre circonstance vient ici d'appeler de nouveau l'attention sur ce personnage. Lundi dernier, 20 du mois courant, il a fait l'acquisition d'une maison spacieuse, située rue de Bruxelles, au prix déclaré de 8000 fl. P. B. Ce fait, qui de la part de tout autre aurait passé sans la moindre remarque, de la part d'un agent fidèle et dévoué à la Hollande, a produit certaine sensation, et fait naître plus d'une conjecture. Serait-il l'indice d'un achèvement vers la solution du conflit international porté par les deux parties du ci-devant royaume des Pays-Bas devant la conférence de Londres? Le choix de Maestricht pour sa résidence s'expliquerait-il par l'une de ces missions que l'on suppose avoir été confiées à ce zélé serviteur, lorsqu'à différentes époques on le vit, les années précédentes, établir son séjour à Aix-la-Chapelle? Maestricht, cité belge par ses sympathies, malgré la force qui la retient sous le joug étranger, aurait-elle besoin, dans les conjonctures présentes, d'être spécialement surveillée? la jugerait-on point central, favorable aux observations, aux renseignements que le gouvernement de Guillaume croit utile de réunir, dans un moment où se préparent des deux côtés les éléments d'une révision des questions territoriales et financières, si légèrement, si injustement tranchées contre la Belgique par le traité du 15 novembre? S'agirait-il d'une enquête sur les dispositions des esprits, à l'instar de celle que vient de faire un membre du clergé résidant à Maestricht, dans sa tournée à Sittard et lieux circonvoisins? ou plutôt n'est-ce pas là donner à un fait fort simple en lui-même une portée qu'il ne peut avoir, et beaucoup trop d'importance au personnage dont il est question? Plusieurs croient, et ils pourraient bien avoir raison, qu'il n'y a en ceci qu'un marché fort ordinaire, une spéculation basée sur l'excessive dépréciation vénale où sont malheureusement tombées toutes les propriétés, dans une ville condamnée à l'isolement et à la perte de son commerce, au milieu d'un pays riche et d'un vaste développement industriel. Il est en effet des gens pour qui les calamités d'autrui sont une source de fortune, et qui ont le talent de faire, que, sous leurs heureuses mains le cuivre devienne or. Cette explication, pour ne coûter aucun effort d'esprit, n'en paraîtra pas moins la plus vraisemblable, si l'on considère que M. de L..... possède aux environs de Verviers une immense propriété, agrandie et embellie, au temps de sa puissance, à l'aide de moyens dont les paysans n'ont pas encore perdu le souvenir, parcequ'ils rappelaient un peu les anciennes formes seigneuriales et le temps du vasselage. Il serait ainsi très-facile au propriétaire, grand amateur de chasse, de surveiller d'ici son beau domaine, qu'il vient d'embellir et d'agrandir encore, en y ajoutant une grande étendue de bois payés à beaux deniers comptant, hors ceux dont un gros héritage vient de l'enrichir. Rien ne l'empêchera même d'aller le visiter parfois incognito, et s'y livrer à son plaisir favori, dont le prive depuis si long-temps son volontaire exil dans les marais de la Hollande. Les agents belges, on le connaît, tout différents de ceux qui nous gardent, se montrent sur ce point d'assez facile composition.

Voilà l'événement qui, dans nos murs cernés, épiés, assombrés et déserts, forme pour le quart-d'heure, l'aliment des conversations à voix basse. Tels sont les commentaires auxquels donne lieu la réapparition parmi nous, (puisse-t-elle ne pas être d'un sinistre présage!) d'un homme qui s'est fait, dans le ressort de la cour d'appel, une célébrité que personne ne sera tenté d'envier. Ces détails seront peut-être arrivés déjà jusqu'à Liège, sa ville natale, où, comme homme public et privé, il a laissé une réputation que le temps et son éloignement n'ont point affaiblie, et à laquelle les événements de ces dernières années n'ont fait que donner un nouveau lustre.

MOYEN DE CONSERVER LES VIEUX ARBRES. — Nous trouvons dans le CULTIVATEUR la note suivante du général Higonet sur le moyen de prolonger la durée des vieux arbres :

L'expérience démontre que la séparation par la hache ou par accident d'une branche un peu forte d'un arbre déjà vieux lui cause une blessure dont il ne peut plus se guérir. Alors le contact de l'air, de la pluie et des autres influences atmosphériques, et l'action des vers à bois et du bec des pies ne tardent guère à désorganiser complètement la partie dénu-

dée par cette plaie. Il s'y forme bientôt des petits réservoirs d'eau pluviale et d'insectes qui accélèrent plus ou moins vite la carie et la pourriture du cœur de l'arbre jusqu'aux racines. dès lors sa croissance cesse, ses feuilles s'étiolent, ses fruits deviennent rares et chétifs, et l'arbre finit par périr.

Pour obvier, autant que possible, à ces graves inconvénients dans le verger de Veyrac, dit le général Higonet, je fis bâtir, il y a dix ans, à chaux et à sable, tous mes arbres creux (tel d'entre eux reçut dans ses flancs un plein tombeau de pierres et de mortier). Tous les ans en automne, je fais récréper de nouveau ceux qui en ont besoin. Un maçon et son aide peuvent en repasser trois cents par jour.

Depuis que je prends cette précaution, je n'ai perdu aucun de mes vieux arbres. Ils ont repris une vigueur nouvelle et me donnent des fruits en quantité. Cette méthode m'a également bien réussi sur des chênes, des ormes et des tilleuls séculaires. La chaux stimule si activement les parties de l'arbre encore vivantes qu'elle touche, que j'ai vu des trous de six pouces de diamètre, remplis de maçonnerie, se refermer hermétiquement deux ou trois ans après avoir été bâtis.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 30 AOUT.

Naissances : 2 filles.

Mariages 6, savoir, entre

Laurent Guillaume Dekoninck, professeur à l'université de Liège, domicilié à Louvain, et A. J. F. Josephine Jammé, sans profession, quai de la Sauvenière. — Jacques Joseph Bayet, avocat, derrière le Palais, et Catherine Antoinette Dessart, sans profession, même rue. — Jean Joseph Godissart, tisserand, rue Neuve, et Antoinette Lafontaine, sans profession, à Freux, veuve de Nicolas Joseph Hamptonx. — J. an Joseph Lejeune, armurier, faubourg Saint-Gilles, et Marie Jne. Basse, lingère, place Verte. — Joseph Mathot, journalier, faubourg Ste-Marguerite, et Elisabeth Renson, blanchisseuse, rue St-Séverin. — Eugène Man. Orban, sans profession, place de la Comédie, et Henriette Françoise Guilleminc Libert, sans prof., place St-Barthélemi.

Décès : 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Jean Michel Joseph Smets, sans profession, âgé de 75 ans, rue des Croisiers, veuf de Anne Barbe Thérèse Pierard. — Hélène Lambertine Devignes, ouvrière en dentelles, âgée de 75 ans, rue du Vert-Bois, V<sup>e</sup> de Albert Dupont. — Marie Thérèse Leroy, sans profession, âgée de 70 ans, rue des Croisiers, V<sup>e</sup> de Gaspar Botin.

THÉÂTRE ROYAL. — AVIS.

L'administration demande pour cette année huit choristes surnuméraires de l'un et l'autre sexe; les personnes qui seront admises en cette qualité recevront de suite des leçons du répertoire, pour les mettre à même de chanter leur partie dans les ouvrages auxquels on les destine. La direction tient surtout à avoir de bonnes voix.  
On est prié de se faire inscrire avant le huit septembre à la régie du théâtre où l'on indiquera les jours d'examen et les conditions d'admission.

ANNONCES.

Société d'Harmonie.

DIMANCHE 2 septembre 1858, TIRAGE de la TOMBOLA, et après un beau FEU D'ARTIFICE. Le tirage n'a pu avoir lieu dimanche dernier, à cause de l'incertitude du temps.

A SURENCHERIR.

UNE MAISON, sise près l'Eglise St-Antoine, rue derrière le Palais, n. 76, à Liège, composée de deux corps de logis, avec cour, pompe, plusieurs caves, etc., adjugée provisoirement pour fr. 12,000  
S'adresser jusqu'inclus le 8 septembre 1858, à Maître PARMENTIER, notaire. 1200

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

Faillite du Sr. BECK-STEINS,

CI-DEVANT MARCHAND-ÉBÉNISTE A LIÈGE.

Nous juge commissaire à ladite faillite, invitons les créanciers à se réunir au local du Tribunal de Commerce, à Liège, le mardi 11 septembre 1858, à 10 heures du matin, à l'effet de nous présenter une liste de candidats triple du nombre des syndics provisoires qu'ils estiment devoir être nommés à ladite faillite.  
Liège, le 30 août 1858.

Victor BELLEFROID.

VENTE

PAR

autorité de justice,

SANS REMISE ULTÉRIEURE.

LUNDI 3 SEPTEMBRE 1858 et jours suivants s'il y a lieu, à dix heures du matin,

à la maison cotée n. 449, place derrière St-Paul, à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

par le ministère de l'huissier soussigné, à la VENTE au plus offrant et dernier enchérisseur et au comptant, d'un

MOBILIER CONSIDÉRABLE,

Consistant en Tables, Chaises, Commodes, hautes et basses Garderobes, Armoires, Bureaux, Lavabo, Encoignures, Canapés, Fauteuils, trois Couverts en argent, Bois de lit, Lits de Camp, Matelats, Traversins, Oreillers, Paillasses, Couvertures en laine et en coton, Draps de lit, Linges, Habillemens d'homme, Porcelaine, Cristeaux, Fayence, Tableaux, Gravures, Etainerie, Cuivrierie, Ustensiles de cuisine, Balances, Echelles, Foin, Paille et quantité d'autres Objets trop longs à détailler. L. LÉONARD. 1196

(1) Cela est faux. La Belgique ne veut pas faire acquitter ses dettes par la Hollande, elle est prête au contraire à satisfaire ses créanciers, mais elle ne veut pas payer ceux de la Hollande. Nous renvoyons à ce pays les reproches d'égoïsme que le Handelsblad nous adresse.

Nous sommes charmés de voir les rédacteurs de ce journal désabuser leurs compatriotes sur notre compte et reconnaître enfin chez nous une prospérité qu'ils ont si longtemps niée. Mais nous serions plus opulents encore, qu'il n'en serait pas moins injuste de nous faire payer des dettes qui n'ont été contractées ni par nous ni pour nous. D'ailleurs, la richesse de la Belgique ne diminuerait-elle pas promptement, si les 24 articles étaient mis à exécution, c'est-à-dire si dix-huit millions seraient chaque année du pays pour n'y plus rentrer. (Note de l'Observateur.)

### Mont de piété DE Liège.

QUAI DE LA BATTE, N° 1112.

Mercredi, Jeudi, Vendredi, 5, 6 et 7 septembre, à deux heures de relevée.

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

Le 30 août 1858. Le directeur, Félix JEHOTTE.

### VENTE

D'UNE

### belle et vaste maison,

SISE GRANDE RUE A MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

JEUDI 20 SEPTEMBRE 1858, à 1 heure de relevée.

Les époux CASTIAUX, aubergistes, à Marche, vendront publiquement par le ministère et à la recette du notaire PETITHAN audit lieu, et en son étude,

### UNE BELLE MAISON

SERVANT D'HOTEL, audit MARCHÉ, avec cour, place, belles écuries, granges, et un beau jardin, sur les routes de Namur et de Liège sur Luxembourg.

Cette propriété par sa situation au centre de la ville, est propre à tous genres d'établissements et de commerces.

A CRÉDIT 1169

### VENTE

D'UN

### très-beau Domaine

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE,

SITUÉ A SOY, CANTON D'ÉREZÉE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

LUNDI 24 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

Madame la Douairière, baronne de CASSAL et ses enfants rentiers à MEISSEMBOURG, POUR SORTIR DE L'INDIVISION, VENDRONT PUBLIQUEMENT, en l'étude du notaire PETITHAN, à Marche,

### un superbe domaine,

SITUÉ A SOY, CANTON D'ÉREZÉE,

ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ,

Composé de TRÈS-BONS BATIMENS d'habitation et d'exploitation; cour, jardins, vergers, prés, pâtures, terres labourables, trieux bois, hayes et broussailles, CONTENANT ENSEMBLE 523 hectares 59 ares 52 centiares.

Comme on extrait des minerais en fer tout autour des propriétés de ce domaine, il est évident qu'elles en renferment dans leur sein.

Tous les bâtiments sont en très-bon état, tous aussi sont construits en pierres, briques, couverts en ardoises, et assurés contre l'incendie pour une somme de 40.000 francs, dont tous les frais sont payés jusqu'au 31 mai 1841.

Tous les prés et terres sont généralement de première classe.

Les bois dont l'essence dominante est le chêne, sont garnis d'un très grand nombre d'arbres de très belle élévation, propres pour usines, etc., et par le mode suivi dans l'exploitation, l'acquéreur aura l'avantage de pouvoir exploiter dans toutes les parties sans nuire aucunement à la croissance.

Ce domaine placé dans l'un des plus beaux sites du pays, traversé par des ruisseaux, riches en truites et écrevisses, possédant danses bois toutes espèces de gibiers, offre conséquemment beaucoup d'avantages. Par leur force il peut être créé sur ces ruisseaux différents genres d'établissements.

#### MODE DE VENTE:

Cette propriété sera d'abord exposée en vente en 5 lots, qui ensuite seront réunis. Le 1er lot comprendra: 1° le corps de ferme et biens en dépendant, sauf le pré suivant; 2° les hayes et broussailles, contenant le tout, 121. 79. 63.

Le 2me. lot, un pré à Ny, tenant de tous côtés à madame la comtesse de Mérode. 7. 02. 54.

Le 3me. lot, le bois dit la forêt, derrière les bâtiments de ce domaine. 121. 45. 16.

Le 4me. lot, le bois dit la roumière. 55. 98. 85.

Le 5me. lot, le bois dit relanheyd. 57. 55. 56.

Total égal. 523. 59. 52.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser pour voir le plan de ce domaine au notaire PETITHAN, à Marche, pour connaître les conditions de la vente à madame la baronne de CASSAL à Meissembourg, et audit notaire, et pour voir la propriété aux fermiers et gardes de ce domaine audit Soy.

Cette vente pourra se traiter de gré à gré, avant le jour fixé pour l'adjudication, et avec les propriétaires et le même notaire PETITHAN. Qu'on se le dise. 1170

### VENTE

D'UN

### beau corps de ferme,

SIS

A FRONVILLE, CANTON DE ROCHEFORT, ARRONDISSEMENT DE DINANT, PROVINCE DE NAMUR.

LUNDI 1er. OCTOBRE 1858, à 11 heures du matin,

Le sieur Charles Lobet, de Fronville, et ses enfants, vendront publiquement et définitivement, à la recette et par le ministère du notaire PETITHAN, à Marche, chez le sieur Demblon, cabaretier à Rahet, à 5 minutes dudit Fronville,

### un corps de ferme,

Composé de maison d'habitation, renfermant une excellente fontaine, bâtiments d'exploitation, avec cour, jardin et verger à côté, le tout tenant ensemble, contenant 44 ares 25 c. situé à Fronville.

2° 14 hectares 20 ares 40 c. de terres labourables de 1re. classe.

5° 5 id. 14 id. 20 c. de très-bons prés.

4° 8 id. 18 id. » de bois futaie sur taillis et taillis de très-belle croissance, le tout prêt à exploiter.

Cette propriété, par sa situation à côté de l'Ourte, dans l'un des plus beaux vallons qu'arrose cette rivière, offre beaucoup d'avantages tant sous le rapport du commerce que des agréments.

La vente aura d'abord lieu en détail et ensuite en masse.

A 5 ANS DE CRÉDIT.

S'adresser au notaire PETITHAN, à Marche, pour obtenir les renseignements nécessaires. 1171

### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

### MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE TREMBLEUR, SAINT-REMY, FENEUR ET MORTIER.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Trembleur, St.-Remy, Feneur et Mortier, formée le 9 décembre 1818, par les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1er. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTHOMB.

#### SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 19 décembre 1818, sous le n° 410 du répertoire, les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau, ont demandé la concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 611 bonniers métriques, situés dans les communes de Trembleur, Saint-Remy, Feneur et Mortier, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de la jonction de la ruelle des Vaches au chemin de Saint-Remy à Dalhem, en suivant ce dernier chemin jusqu'au pont de Feneur; de là, suivant le ruisseau de Saint-Remy à Dalhem jusqu'à l'écueil d'arène dite du Paradis; de ce point, par une ligne droite longue de 150 aunes environ, et qui suit la direction de cette arène jusqu'à l'angle septentrional du bois de Dalhem; de cet angle, par une seconde ligne droite qui suit également la direction de ladite arène jusqu'au chemin de Saint-With, suivant le chemin de Saint-With jusqu'à celui de Mortier à Dalhem;

A l'est, suivant le chemin de Dalhem à Mortier jusqu'à celui de la Queue, prenant ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la place de la chapelle de Richelette; de cette place, allant sur le chemin qui traverse le hameau de Richelette jusqu'à la ruelle du Doyard ou du Boyard, suivant cette ruelle jusqu'au chemin de Bozée;

Au sud-ouest, prenant le chemin qui passe entre la cense du Doyard ou du Boyard, et un autre bâtiment jusqu'au chemin qui conduit à la croix Grandjean; suivant ce dernier chemin jusqu'à la croix Grandjean, prenant le sentier de l'Abbé ou des Prieses et le continuant jusqu'au pont de Leval;

A l'ouest, de ce point descendant le ruisseau de Bolland à Saint-Remy à Dalhem, jusqu'à une distance de 160 aunes plus bas que le moulin de Kerraes; de là, par une ligne droite, aboutissant au chemin de Saint-Remy à Dalhem, vis-à-vis de la ruelle des Vaches, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le 81° panier de toute houille et charbon qu'ils extrairont, ou six cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

### VENTE

PAR

### suite de surenchère.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, rue d'Amay, n° 655, à Liège, le notaire DELEXHY vendra définitivement

### UNE MAISON,

portant le n° 455, sise à Liège, rue des Rêwes, sur la mise à prix de 2.695 francs.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de la vente.

LUNDI 5 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

### D'UNE MAISON

A PORTE COCHÈRE,

Située au faubourg Ste.-Marguerite audit Liège, n° 155, et portant l'enseigne de St.-Lambert, ayant cour, écurie, 3 pièces au rez-de-chaussée, un puits, 8 pièces aux étages et beaux greniers.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir ladite maison à celle en face, n° 517, et pour renseignements audit M<sup>e</sup> BIAR. 1125

### BOURSES.

LONDRES, LE 28 AOUT.

5 <sup>e</sup> consolidés. . . . .	94	Différées . . . . .	8 1/2
Belge. 1852. c. . . . .	100 1/2	Passives . . . . .	4 5/4
Hol. Dette active. . . . .	54 1/4	Russie . . . . .	114 1/2
Portug. 5 p. c. . . . .	55 5/4	Bresil . . . . .	84
Id. 3 p. c. . . . .	25 5/8	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	93 5/4
Esp. Emp. 1854. . . . .	20 5/4		

AMSTERDAM, LE 29 AOUT.

Holl. Dette activ. . . . .	101 9/16	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 1/4	POLOGNE. L. R. 500 . . . . .	—
Différée. . . . .	—	Pro. L. de Rd. 50 . . . . .	—
Billet de change. . . . .	24 11/16	ESPAGNE. E. Ard. . . . .	19 7/16
Obl. synd. d'am. . . . .	95 1/16	Dito gr. . . . .	—
S. de c. des P.-B. . . . .	79 1/4	Dette diff. 1850. . . . .	—
nouvelle. . . . .	167 5/8	passive. . . . .	4 5/4
Russie. Hope et C. . . . .	105 5/8	Autr. Métall. 5. . . . .	105 5/8
1829. 5. . . . .	106	Bres. Obl. à Lond. . . . .	81 5/4
Inscr. au gr. livre . . . . .	—		

ANVERS, LE 30 AOUT.

ANVERS. Det. act. . . . .	104 1/2	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	116 et P
Det. diff. . . . .	40	A Naples. Cert. Fal. . . . .	95 1/2
Empr. de 48 mill. . . . .	101 1/2	A Et. Rom. Lev. 1852. . . . .	101 1/2 P
Id. de 50 mill. . . . .	91 5/8	A Cert. à A. 1854. . . . .	100 1/8 P
HOLL. Dette. activ. . . . .	—		
Rente rembours. . . . .	—	CHANGES.	
Autriche. Métall. . . . .	106 1/2	A Amsterdam. C. jours. . . . .	58 7/8 p. P
Lots de fl. 100. . . . .	511	Id. 2 mois. . . . .	—
Id. 250. . . . .	490	Rotterdam. C. jours. . . . .	58 7/8 p. P
Id. 500. . . . .	755	Id. 15 mois. . . . .	—
Polog. Lots fl. 500. . . . .	117	Paris. C. jours. . . . .	18 av. A
Id. 1000. . . . .	158	Id. 2 mois. . . . .	58 p. P
Bres. Em. L. 1854. . . . .	81	Londres. C. jours. . . . .	40 5/8 P
ESPAGNE. Ardois. . . . .	18 7/8 et P	Id. 2 mois. . . . .	40 1/2 P
Dette passiv. 1854. . . . .	—	Francfort. C. jours . . . . .	55 7/8 A
Différée. . . . .	5 5/4	Id. 3 mois. . . . .	55 1/2 A
DANEMARC. E. Not. . . . .	95 1/2	Bruxelles et Gand. . . . .	1/8 A
Ditg à L. . . . .	75 1/4		

BRUXELLES, LE 30 AOUT.

Dette active 2 1/2 . . . . .	95	P Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	101 5/8	P Tapis. . . . .	—
Fin contrant. . . . .	—	Fer d'Ougrée. . . . .	95 P
Emp. de 50 mill. . . . .	91 1/2	A Mutualité. . . . .	116 5/4 A
Id. de 57 mil. . . . .	75 5/4	A S.-C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	828 et	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	—	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	—	Houyoux. . . . .	94 A
B. de Belgique. . . . .	140	A Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	31 1/2	A Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	122	P Luxembourgeoise . . . . .	100 P
Banque Foncière. . . . .	100 5/4	A Herve. . . . .	128 A
Idem. . . . .	100	A Givelle. . . . .	—
Fleury. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	Holl. Dette active. . . . .	55 5/8
Léyart du Fleury. . . . .	—	Losrenten inserit. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métallig. . . . .	106 5/8 A
Sars-Longcham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	93 1/2
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardois. . . . .	18 5/4 P
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelneau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verreries de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	81
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854. . . . .	101 1/2

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 AOÛT.

Le brick danois Theresia, v. de la Havane, ch. de sucre.  
Le brick anglais Electra, v. de Newcastle, ch. de charbon.  
La goélette suédoise Foreningen, v. de Stralsund, ch. de bois.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 30 AOUT 1858.

Troment, l'hectolitre. . . . .	fr. 123 07.
Seigle, idem. . . . .	14 75.